

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	Beuxes Messemé Sammarçolles
NOM DE L'ECOLE / DU RPI	RPI BMS
DATE DE LA REUNION	28/03/2023

PARTICIPANTS

: présent ou présente *EXC* : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
<p>Titulaires</p> <p>Mme POUVREAU <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme KESTEMAN <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme DESSAINT <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme SARDIN <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Suppléantes</p> <p>Mme CLÉMENT <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Président ou présidente</p> <p>Mme LAPOUGE <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Enseignants, enseignantes</p> <p>Mme MASSON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme SUIRE <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>M. DESVAUX <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>IEN</p> <p>Mme JUSSAUME <i>EXC</i></p>	<p>Mairie de Sammarçolles</p> <p>Mme BERTON, maire <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme CASSEGRAIN, adjointe <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mairie de Beuxes</p> <p>M. MONERRIS, maire <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme FLEURIAU, adjointe <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>CCPL</p> <p>M. ROUX <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Invité ou invitée (en fonction de l'OJ)</p> <p>Mme FRANCOIS, maire de Messemé</p> <p>Mme MAILLARD, adjointe de Messemé</p> <p>Mme GOURDIN, atsem</p>

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Masson

ORDRE DU JOUR

<ol style="list-style-type: none"> 1) Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 2) La mesure de la carte scolaire pour la rentrée 2023-2024 3) Les évaluations 4) Les projets des différentes écoles 5) Hygiène et sécurité 6) Les travaux dans les écoles
--

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Validation du précédent procès-verbal du conseil d'école.

2. REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITÉ

--

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3. ACTIONS PÉDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉCOLE

Ecole et cinéma : Projet inscrit au projet d'école entièrement financé par l'ADASC de chaque école.

Beuxes : les séances se font avec les deux classes.

1^{ère} séance : « Ernest et Célestine » vu le 13 octobre

2^{ème} séance : « Wallace et Gromit : les inventuriers » vu le 24 février

3^{ème} séance : « Cadet d'eau douce » prévu pour le 30 mars

Sammarçolles :

Classe des PS / MS :

1^{ère} séance : « A table » (avec la GS-CP) au mois de janvier : découverte du lieu culturel. Première expérience pour certains.

2^{ème} séance : « l'Odyssée de Choum » fin mai.

Classe des GS/ CP :

1^{ère} séance : « Ernest et Célestine » vu le 14 octobre. Point de départ pour la découverte des œuvres de Gabrielle Vincent, créatrice d'Ernest et Célestine. Découverte de l'écrit, des émotions, du langage oral.

2^e séance : « A table » avec les PS-MS au mois de janvier

3^e séance : « Wallace et Gromit : les inventuriers » vu le 24 février.

Spectacle culture en herbe :

Projet financé par l'ADASC de chaque école, le transport est à la charge de la CCPL.

Beuxes : théâtre « Notre dame de Paris n'est pas finie » le jeudi 23 février. Spectacle très apprécié.

Sammarçolles : théâtre « Les pieds dans l'eau » le lundi 19 juin.

Projet Escrime : du 8 novembre au 13 décembre pour les 2 classes de Beuxes.

Les élèves ont apprécié cette activité. Certains enfants se sont inscrits au club de Loudun.

Ce projet a été financé par l'ADASC (600 €).

Semaine du court métrage en mars :

Participation au festival national du court-métrage, animations gratuites.

Beuxes : les films ont été visionnés dans les 2 classes le vendredi 17 mars.

Sammarçolles : les films ont été visionnés dans les 2 classes le 16 / 03 pour les PS/MS et le 21/ 03 pour les GS/CP.

Le mardi 21 mars à 17h45, l'école de Sammarçolles a ouvert ses portes aux familles des maternelles pour une projection gratuite des courts-métrages. C'était la deuxième année consécutive pour cette animation. Une fois de plus, elle a été très appréciée par les familles et l'équipe, la classe étaient remplies. Cette séance fut précédée d'un temps d'échange entre les parents, les enseignants et les élus qui ont participé à l'organisation d'un petit goûter.

Projet jardin et biodiversité

Les actions autour du jardin se développent : jardinage dans les bacs, sensibilisation aux problèmes de l'eau avec l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie. La zone non-entretenu dans le pré de Crué favorise la biodiversité. Les élèves observent la faune et la flore grâce au matériel prêté par l'association Vienne nature.

Un composteur a été installé à l'école de Crué. Mme Lapouge remercie la CCPL pour ce don et la mairie pour l'installation.

Ce projet, ainsi que les interventions suivantes, ont pour objectif de sensibiliser les enfants au respect de la nature et aux gestes écocitoyens.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Interventions

à l'école de Beuxes :

- 2 interventions du CPIE seuil du Poitou dans la classe de Mme Masson les 3 et 21 février sur le thème des énergies et le réchauffement climatique,
- 1 intervention de la CCPL sur les déchets dans chacune des classes le 10 mars,
- l'inscription à la venue du camion « Les petits débrouillards » pour septembre a été envoyée.

à l'école de Sammarçolles :

1 intervention de la CCPL sur les déchets dans chacune des classes le jeudi 2 février : 3 animations autour du lombricompostage, du tri et des déchets dans la nature. Les animations étaient de qualité, adaptées aux jeunes enfants.

Fête du printemps à Sammarçolles :

Le 24 mars, les élèves des deux écoles se sont retrouvés pour défilé dans les rues de Sammarçolles pour l'arrivée du printemps. Ce défilé était l'occasion d'associer les enfants du RPI au projet du verger communal de Sammarçolles, d'associer les populations aux initiatives locales.

Les élèves de Sammarçolles et certains élèves de Beuxes étaient costumés, des instruments de musique ont été fabriqués par les élèves de Beuxes.

Suite au défilé, les élèves se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour une boisson chaude suivie d'ateliers de lecture préparés par les élémentaires, des rondes préparées par les maternelles et les primaires et une activité plastique.

Ensuite, les élèves ont partagé un pique-nique. L'après-midi, des animations étaient prévues au verger communal : fabrication d'hôtels à insectes animé par un parent membre d'une association nature, land art et une animation autour de l'arbre réalisée par M. Aguillon, agent de la CCPL.

En fin d'après-midi, tout le monde est retourné à la salle des fêtes pour un goûter partagé et retour dans les écoles respectives.

L'équipe enseignante remercie la CCPL pour le trajet offert et pour l'animation, la mairie pour la sécurité du défilé et le goûter, les parents pour leur engagement et leur présence.

Piscine :

Beuxes : 03/01/2023 au 03/03/2023 les lundis après-midis et les jeudis matins. Point négatif cette année : les séances étaient trop hachées avec les vacances et la semaine de « classe bleue ».

Sammarçolles : Décalage dans les dates à cause de la fermeture du centre aquatique pour réparation. Le cycle se déroulera donc du 06/06 au 30/06/23, les mardis matins et jeudis après-midis.

Visite du collège pour les CM2 le jeudi 27 avril.

Les CM1 de Mme Masson resteront cette journée dans la classe de Mme Suire.

Mme Masson demande à M.Roux si ses élèves de CM2 peuvent prendre exceptionnellement le car du collège ce jour-là car cette année, beaucoup de parents ne peuvent pas emmener ou venir chercher leur enfant aux horaires indiqués.

M. Roux doit se renseigner auprès de la région.

Film pour la solidarité et la tolérance le 28 avril : L'inscription a été faite pour les CM2 mais l'école attend confirmation. Le trajet est financé par la région. Cette année, c'est le film « *Dounia et la princesse d'Alep* » de Marya Zarif et André Kadi.

Festival du livre le 12 mai : Les élèves de Mme Suire vont rencontrer l'illustrateur Fabien Okto Lambert.

Il se déplacera à l'école pour présenter son travail.

La mairie finance l'achat de livres liés à ce projet à hauteur de 100 €.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Projet de peinture des préaux de l'école de Beuxes. Il est prévu que les élèves illustrent des histoires de la commune de Beuxes découvertes l'année dernière. Ces peintures seront faites sur des panneaux qui seront fixés sous les préaux.

Le bois va être fourni gratuitement par M. Capelle.

Mme Brunet, peintre a proposé ses services pour aider les enseignantes à réaliser les fresques.

Une demande d'intervenant extérieur va être déposée : les interventions auront lieu en juin.

Une inauguration des panneaux réalisés est envisagée.

Les sorties de fin d'année:

Ecole de Sammarçolles : le 26 mai au château du Rivau. Les deux classes ensemble. Ateliers autour de la nature.

Ecole de Beuxes : Des devis sont en cours pour Terra Botanica ou des ateliers au Center parc des Trois Moutiers.

Journée RPI : le jeudi 29 juin à Beuxes.

Répétition du spectacle de la fête d'école et fabrication des programmes le matin.

L'après-midi, spectacle offert par l'ADASC à tous les enfants : « Paf dans l'pif » des trottrino Clowns.

Le prix du spectacle est de 810 €.

Une demande de subvention auprès du département a été demandée (70 %) soit une dépense de 243 € pour l'ADASC.

Fête de l'école le vendredi 30 juin, en soirée à Sammarçolles, exceptionnellement pour la 2^e année consécutive.

La semaine de la maternelle : elle ne sera pas mise en place cette année, reportée à l'année prochaine.

4 . RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉCOLE

Effectifs actuels :

13 PS (1 départ en décembre)
7 MS
8 GS } 28 élèves de maternelle

10 CP
12 CE1
3 CE2
10 CM1
16 CM2 } 51 élèves d'élémentaire

Soit 79 élèves sur le RPI répartis en 4 classes :

- 2 classes à l'école de Sammarçolles : PS-MS : 20
GS-CP : 18 } 38 élèves sur le site
- 2 classes à l'école de Beuxes : CE1-CE2 : 15
CM1-CM2 : 26 } 41 élèves sur le site

Effectif pour l'année 2023-2024 :

10 PS (8 sont déjà inscrites)
13 MS
7 GS } 30 élèves de maternelle

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

8 CP	} 43 élèves d'élémentaire
10 CE1	
12 CE2	
3 CM1	
10 CM2	

Soit 73 élèves sur le RPI.

Il n'y aura pas d'entrées de TPS pour la rentrée prochaine compte tenu des classes à 3 niveaux.

Fonctionnement Sammarçolles :

Décloisonnement : Le temps de sieste proposé pour les élèves de MS est terminé, sauf pour ceux qui en auraient encore besoin, en concertation avec l'enseignant. Toutes les GS et les MS sont ensemble en début d'après-midi pour des activités de langage et de vocabulaire.

Pendant ce temps, les CP ont toujours un temps de lecture, apprentissage du code, grammaire, production d'écrit.

Stage de réussite :

Les enseignants ne sont pas volontaires pour mettre en place les stages de réussite à destination des élèves de CM pendant les vacances d'avril.

Transport scolaire :

- L'arrêt demandé au Grand Ponçay par plusieurs familles ne sera pas mis en place pour des raisons de sécurité.
- M. Roux indique que les 2 trajets actuels vont être jumelés en un seul, ce qui va augmenter le temps de car pour les enfants, surtout pour ceux qui montent à Beuxes.

La CCPL s'est opposée à ce que ce changement se produise au retour des vacances du mois d'avril mais la région n'a pas communiqué à ce jour sa décision.

Accueil des futurs PS :

Comme l'année dernière, une soirée portes-ouvertes sera organisée au mois de juin afin que les futurs PS se rencontrent et découvrent les lieux et que les familles puissent visiter les locaux.

Mme Lapouge rappelle les papiers que les parents doivent fournir à leur mairie pour les inscriptions : livret de famille, de vaccination et justificatif de domicile.

Les parents de Messemé, tout comme ceux de Basses, sont redirigés vers la mairie de Sammarçolles.

Rentrée 2023-2024 :

Carte scolaire : la fermeture d'un poste a été actée sur le RPI.

C'est le poste de Mme Suire à Beuxes qui est supprimé, transformant ainsi l'école de Beuxes en classe unique. Les CE1 seront accueillis à l'école de Sammarçolles à la rentrée 2023.

Il est demandé à M.Roux si les deux postes d'ATSEM seront maintenus l'année prochaine.

Les 2 postes seront bien maintenus mais compte tenu du faible effectif des GS, le volume horaire d'un des deux postes sera probablement diminué.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

5 . MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS

Budget alloué par les mairies et/ou la CCPL :

Sammarçolles :

La CCPL alloue la somme de 60€ par élève scolarisé en maternelle pour l'année 2023.

La mairie de Sammarçolles doit assumer le budget pour les CP et les CE1 (40 € /enfant).

Beuxes : 1 850 € par année civile.

La question est posée pour l'année prochaine quant au budget alloué pour une seule classe.

Cette question sera débattue en conseil municipal.

Livres de prix des CM2 : le rendez-vous est pris avec les éditions Lire Demain le 4 mai.

6 . PLACE DES PARENTS A L'ÉCOLE

ADASC

Bilan des manifestations déjà menées :

- Les photos de classe : bénéfice de 341,40 € pour Crué et de 347,70 € pour Beuxes.
 - La vente de 47 sapins de Noël en partenariat avec Gamm Vert en octobre/novembre : bénéfice de 419,60 € pour l'association générale.
 - La vente de jus de pommes est toujours en cours : il reste 750 bouteilles.
- Ces manifestations permettent de financer le projet « Ecole et Cinéma » et les sorties de fin d'année.

Les manifestations en cours et à venir :

- La tombola chocolat est terminée. Le tirage est le 4 avril à Beuxes à 17h 30. 90 grilles sont revenues.
- La randonnée des écoles à Beuxes est prévue le 2 avril : 127 repas réservés.
- La vente de charcuterie au mois de mai
- Le vide grenier le 14 mai 2022 à Sammarçolles.
- La fête d'école le vendredi 30 juin à Sammarçolles en soirée, exceptionnellement 2 années de suite.

Projet jardin

A l'école de Sammarçolles, des parents d'élèves bénévoles ont fabriqué les bacs de jardinage et ont aidé au remplissage de ceux-ci. Ils ont aidé à l'installation de la cuve et de la serre. L'équipe enseignante les remercie. Fabrication d'hôtels à insectes au verger communal.

Rendez-vous 1^{er} semestre

Les parents de CP ont été reçus en rendez-vous parents-enseignante pour faire un point sur les résultats de leur enfant aux évaluations nationales de mi-année.

Les évaluations ont été dans l'ensemble bien réussies tant en français qu'en mathématiques avec une petite faiblesse sur l'item « comprendre des phrases lues seules ». Cet item est depuis travaillé.

Les LSU et les livrets de suivi des apprentissages de maternelle ont été transmis aux familles avant les vacances de février.

Les parents qui le souhaitaient ont été reçus en rendez-vous.

Carte scolaire – Manifestation des parents

Les parents d'élèves ont décidé de manifester contre le retrait d'un poste d'enseignant sur le RPI en occupant les deux écoles, sans empêcher la classe, tous les jours de la semaine du 20 au 24 février à Crué et jusqu'au 3 mars à Beuxes.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Les parents ont empêché les cours :

- le vendredi 24 au matin à l'école de Sammarçolles en organisant un petit déjeuner partagé.
- le vendredi 3 mars au matin à l'école de Beuxes en organisant un petit déjeuner partagé.

7 . HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

PPMS Risques majeurs

- à Beuxes : L'exercice a été réalisé le 28 mars. Situation retenue : accident de transport de produits chimiques.

Les élèves sont restés confinés et l'exercice a été réexpliqué.

Il est demandé à la mairie de renouveler les packs de bouteilles d'eau.

- à Sammarçolles : l'exercice n'a pas été encore réalisé.

Une information va être, comme chaque année, transmise aux familles pour leur expliquer les consignes à respecter, notamment en cas de confinement.

Exercice Incendie :

- à Sammarçolles : exercice qui a révélé une panne dans le système d'alarme. Il a depuis été remplacé. Un nouvel exercice sera reprogrammé d'ici la fin de l'année.

Les visites médicales

Une visite médicale organisée par la PMI doit être réalisée pour les élèves de PS. Pas encore de date à ce jour.

Une visite médicale organisée par l'infirmière scolaire de secteur doit être réalisée pour les élèves de CP. Pas encore de date à ce jour.

Travaux dans les écoles

Crué : *Travaux effectués* :

- 4 bacs de jardinage ont été installés dans le pré, près de l'entrée.
- la cuve de récupération d'eau de pluie a été installée à côté des bacs. La pente de la gouttière a été modifiée pour remplir la cuve.
- la zone d'observation de la biodiversité (espace non-entretenu) est installée.
- le dessous du tableau dans la classe de M. Desvaux a été remplacé par du liège.

Travaux demandés :

- changement de la porte du pré vétuste.
- solution pour les fortes chaleurs ? (plus de 30°C dans les classes les journées chaudes et ensoleillées, même en dehors des épisodes de canicule.)
- classe des PS-MS bruyante, qui résonne.
- problème de téléphone : pas de messagerie.

Beuxes : *Travaux effectués* :

- Dans la BCD, une étagère avec des étagères amovibles a remplacé celle installée en octobre. Cela a permis de mieux organiser les livres.

- Local sportif : le compartiment du milieu a été vidé.

Le matériel de jardinage qui s'y trouvait a été transféré dans le garage où une étagère (celle de la BCD) a été installée.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le premier compartiment a été réorganisé et des étagères ont également été installées, ce qui le rend plus fonctionnel.

- Une mangeoire a été installée dans la cour de l'école.

Travaux demandés :

- Les tracés de la cour sont à repeindre.

- L'installation de la serre et de la cuve dans le jardin n'ont pas été réalisées. L'ADASC souhaite sécuriser la pose de la serre en la fixant au sol.

La mairie évoque l'idée de la fixer par des agrafes afin de ne pas creuser trop profond pour ne pas prendre le risque de toucher des câbles.

La pose de cette serre permettrait d'avoir une gouttière pour récupérer l'eau dans la cuve.

- Le téléphone de la BCD tient peu la charge. La puissance des piles va être vérifiée.

- Une plinthe est abîmée dans la BCD.

- Le joint de la porte de la BCD se délite.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

9. ACTIVITES COMPLEMENTAIRES EDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES ORGANISEES PAR LES COLLECTIVITES ET MISES EN ŒUVRE HORS TEMPS SCOLAIRE, DANS LES LOCAUX SCOLAIRES

Le prochain conseil d'école est prévu **le mardi 13 juin.**

Fait à Sammarçolles le 04 / 04 / 2023

La présidente du Conseil d'École
Cléo Lapouge

La secrétaire de séance :
Mme Masson

